



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

N° 2014 - 9285 SGAR/SM

Paris, le 10 JUIN 2014

Monsieur le Préfet, *cher collègue,*

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome Paris-Charles de Gaulle, dont la présidence est assurée par le Préfet de région d'Île-de-France, est composée de trois collèges ayant le même nombre de représentants : des représentants des professions aéronautiques, des représentants des collectivités locales intéressées et des représentants des associations de riverains de l'aérodrome et des associations de protection de l'environnement.

Cette commission est "*consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions*" (article L571-13 du code de l'environnement).

Au cours de l'année 2013, plusieurs membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Paris-Charles de Gaulle ont émis le souhait qu'une réunion de la CCE soit entièrement consacrée au sujet des vols de nuit.

Ainsi j'ai présidé le 17 octobre 2013 une première réunion de la CCE durant laquelle les différents collèges ont pu présenter aux membres de la commission leurs points de vue, exprimer leurs attentes et partager leurs contraintes sur la question des vols de nuit. La réunion de la CCE du 21 janvier 2014 a permis de compléter les échanges engagés sur le thème des vols de nuit, en ouvrant, notamment, les discussions sur le sujet des descentes continues.

Lors de ces deux commissions, j'ai constaté la nécessité de poursuivre le dialogue constructif qui s'est engagé entre les membres des trois collèges de la Commission Consultative de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle.

Monsieur Régis Guyot
Préfet
Délégué Interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Copie : Monsieur le Préfet du Val-d'Oise
Monsieur le Préfet délégué à la sécurité des aéroports du Bourget et de Roissy-Charles-de-Gaulle

C'est dans cet esprit de concertation que je souhaite que vous présidiez un groupe de travail qui a pour mission d'identifier, à droit constant, les actions concrètes et consensuelles qui pourraient être mises en place afin de diminuer les nuisances des vols de nuit pour les riverains.

Ce groupe de travail, dont le secrétariat sera assuré par la Direction Générale de l'Aviation Civile, pourra être composé par des membres du comité permanent de la CCE élargi à d'autres associations et acteurs concernés, en respectant une représentation paritaire des trois collèges. Il sera aussi important d'associer l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) à ces travaux.

En fonction de l'avancée de vos travaux, le groupe de travail sur les vols de nuits pourra me présenter ses propositions d'ici le printemps 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Merci !
Bien à bi*

Le Préfet de la Région Île-de-France
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY